

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL\_23\_07\_04\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le QUATRE JUILLET** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

**Excusés** :

|                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| M. Thierry BODIN,       | (Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE), |
| Mme Catherine CHANTEPIE | (Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),       |
| M. Franck POTAUFEUX     | (Pouvoir donné à D. MORANCE),        |
| M. Gérard GUESNE        | (Pouvoir donné à C. KNITTEL),        |
| M. Emmanuel VIGNERON    | (Pouvoir donné à E. PAPILLON),       |
| Nicolas GUILLARD,       | (Pouvoir donné à L. PHILIBERT),      |
| M. Gaëtan THOMAS        | (Pouvoir donné à D. REVEAU),         |
| Mme Delphine LETESSIER, | (Pouvoir donné à B. MARCHAIS),       |
| Mme Marie DENONELLE     | (Pouvoir donné à F PELLODI),         |
| Mme Audrey MAMONTEIL    | (Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),    |
| Mme Sophie DOLLON,      | (Pouvoir donné à E. BOIS).           |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU BOXING CLUB FERTOIS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que chaque année lors de l'examen du budget, traditionnellement en avril, la Collectivité établit un fichier des subventions attribuées aux différentes associations de la Ville qui en font la demande.

**Considérant** que pour différentes raisons, et sous réserve de la complétude du dossier, il convient de faire un ajout à ce fichier en attribuant la somme de 3 000 € au Boxing Club Fertois.

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** au Boxing Club Fertois une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de sa subvention pour l'année 2023, sous réserve de la complétude du dossier.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**